

MACARONS PLAGE

Les macarons d'accès à la plage pour les habitants de Doucier sont disponibles en mairie.

Vous pouvez les retirer sur présentation d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture EDF, facture téléphone...) et d'une pièce d'identité

Un seul macaron par résidence principale, résidence secondaire non louée en tant que meublé touristique ou commerce

Pour accéder à la plage, celui-ci devra être collé sur votre pare-brise.
Dans le cas contraire, l'accès vous sera refusé.

